



ÉTRANGER

13 avril 2018

[etranger.sgen-cfdt.org](http://etranger.sgen-cfdt.org)

## ***Detachment denied,* le mauvais feuilleton des refus de détachement !**

Cette année, nouveaux refus de détachement. Après la saison 2, Detachment denied reprend pour la saison 3 et de nouveaux épisodes inspirés de faits réels.

### **Saison 3, Épisode 3 : L'administration aimerait-elle les femmes au foyer ?**

Denis, le mari de Tiphaine, est militaire. Après trente années de service, il a fait valoir ses droits à pension et est maintenant employé par une société de conseil auprès des forces armées de Daïbi. Tiphaine a bien sûr suivi Denis dans ce petit pays et, en tant que professeure des écoles, a rapidement trouvé un poste au lycée français où elle exerce en tant que résidente.

Cette année, elle a demandé à renouveler son détachement mais s'est vu opposer un refus par son département d'origine. Elle a donc formé un recours gracieux. Dans une lettre claire et précise, elle a expliqué qu'elle avait suivi son conjoint, qu'elle n'envisageait pas de rentrer en métropole et qu'elle souhaitait poursuivre une existence paisible, en famille.

Contre toute attente, l'administration est restée sourde à sa demande : ainsi, à la prochaine rentrée, la carrière de Tiphaine sera interrompue. Que faire d'autre en effet que se mettre en disponibilité de droit pour suivi de conjoint ?

Pourtant, la France dispose du plus grand réseau d'établissements scolaires à l'étranger. Depuis 1990, la création de l'AEFE et du statut de résident a notamment permis à des femmes de ne pas interrompre leur carrière dans le cadre d'une expatriation familiale.

C'est hélas sans compter avec le ministère de l'Éducation nationale qui semble faire le choix de placer certains de ses agents au foyer plutôt que dans une classe française à l'étranger.

**Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.**

**Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.**